Fiche pédagogique – Dans la Place

Le but de ces ateliers est de déconstruire les mythes et les fausses croyances qui existent sur la thématique de l'asile et de questionner ce qui constitue notre identité, qu'est-ce qui fait qu'on se sent « chez soi » et comment, dans une société multiculturelle, nous pouvons tous et toutes tisser des liens vers les autres.

Les animations proposées dans ce kit permettent aux élèves de se situer face à des enjeux sociaux concrets et d'acquérir des clefs d'analyse face aux questions concernant la migration.

Cette thématique étant fortement connotée, il est important de pouvoir mettre en place un cadre respectueux et bienveillant pour que tous et toutes les élèves, peu importe leurs parcours, puissent se sentir partie prenante des débats et veiller à ne pas recréer une dichotomie entre un « Nous » et un « Les Autres ».

Lien avec le PER : FG35, FG38, SHS 31, SHS 32, SHS34

Cette fiche pédagogique est pensée sur deux périodes, moment de projection du film compris.

A] PREMIERE PERIODE 45'

1) Présentation et Projection du film : 30'

2) Moment de discussion suite au film 15'

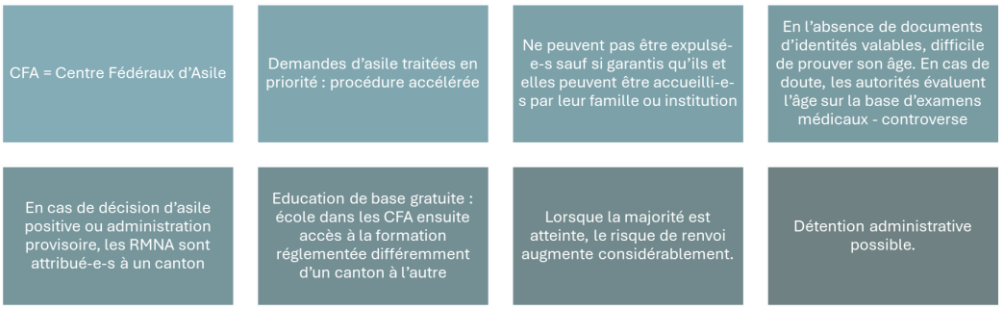
Animation des émotibulles pour permettre aux élèves de parler de leurs émotions suite au film:

Triste / en colère / indifférent-e / choqué-e/ confiant-e / inquiet-ète

Questions subsidiaires :

- Est-ce qu'il y a quelque chose de nouveau, quelque chose que vous ne saviez pas que vous avez appris à travers le visionnage de ce film ?
- Est-ce que vous connaissiez le statut de RMNA ?

Animation : les animatrices récoltent les réponses des élèves et complètent en expliquant avec plus de détail les spécificités du statut de RMNA.



B] DEUXIEME PERIODE

1) Déconstruire les mythes sur l'asile en suisse : 20'

Article 14 des Droits de l'Homme

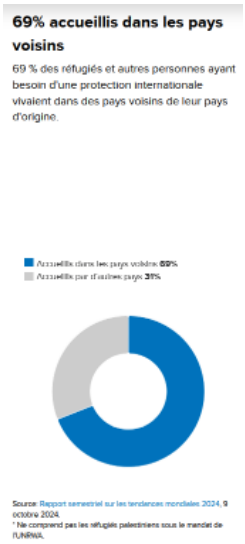
1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

Ça veut dire que tout le monde devrait bénéficier de l'asile dans un autre pays quand sa sécurité n'est pas garantie dans le sien.

- Selon-vous, quelles sont les raisons pour lesquelles les personnes décident de quitter leur pays et de demander l'asile ailleurs ?

 Réponses attendues : guerre, famine, conditions de vie, violences de genre, insécurité, emplois, études, dangers climatiques

- Vous, s'il y avait la guerre à Genève et que votre maison était bombardée OU si vous étiez persécuté-e par le gouvernement en fonction de votre identité ou de votre engagement politique, où penseriez-vous à fuir (géographiquement)?
 Animation : discutez ensemble et regroupez-vous avec les autres élèves qui ont les mêmes réponses que vous.



Source : UNHCR

La majorité des gens fuient dans une autre région de leur pays ou dans les pays voisins.

- Disons que vous avez fui la guerre et que vous voulez vous réfugier en Suisse, est-ce que vous avez la possibilité directe de recevoir l'asile ?
 Animation : un côté de la salle oui, un côté de la salle non

Non. Différents types de permis. La Suisse fait une distinction entre les réfugié-e-s et les personnes admises provisoirement. Permis F.

Animation : les élèves retournent à leur place

Réponse article 3 de la Loi sur l'asile : « Sont des réfugiés les personnes qui, dans leur Etat d'origine ou dans le pays de dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, ou de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques ». En Suisse, les réfugié-e-s obtiennent un permis B

Il y a dans cette définition légale une idée de persécution dirigée directement contre la personne et pour des motifs bien spécifiques. Une personne qui fuit son pays car elle y est en danger à cause de la situation (guerre, famine, dangers climatiques) obtient une admission provisoire (permis F). Cela veut dire qu'elle est admise en Suisse parce qu'il n'est pas possible ou raisonnablement exigible de la renvoyer. Cela reste provisoire, même si cette admission dure dix ans ou vingt ans, la personne peut toujours risquer de se faire renvoyer dans son pays.

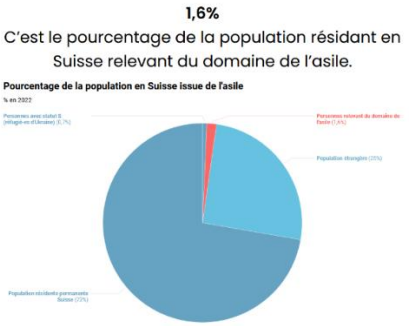
Personne dont la Suisse reconnaît le besoin de protection internationale, mais pas la qualité de réfugié. Techniquement, les autorités rendent une décision négative assortie d'une décision de renvoi dont l'exécution est jugée inexigible, illicite ou impossible. Le plus souvent, cela signifie que le renvoi mettrait sa vie en danger, essentiellement en raison d'une situation de guerre, de violence généralisée, de risque de peine de mort, de torture, ou du

fait de sa vulnérabilité (p.ex. mineur·e non-accompagné·e sans réseau dans son pays d'origine, personne gravement malade sans possibilité de soins dans le pays d'origine, etc.). (Source Asile.ch)

- Quel est le pourcentage de la population résidant en Suisse relevant du domaine de l'asile ?

Animation : vote à main levée

A. Moins que 5% B. Environ 10% C. Environ 30% D. Environ 60%



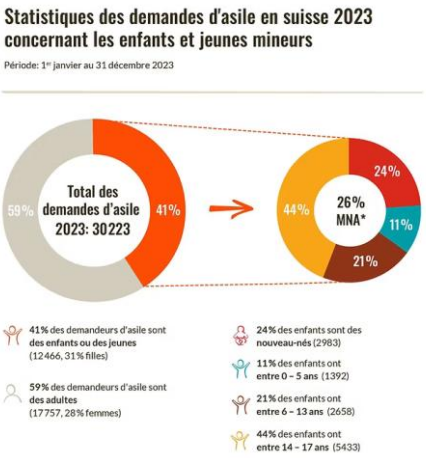
Source : asile.ch

On pense souvent que ce chiffre est plus élevé, en raison de l'omniprésence de ce thème dans les discours politiques et médiatiques. En réalité, il est extrêmement petit.

- Vous pensez que, parmi ces 1,6%, quel est le pourcentage des demandes d'asile déposées par des enfants et des jeunes mineurs ?

Animation : vote a main levée

A. Environ 10% B. Environ 20% C. Environ 40% D. Environ 60%



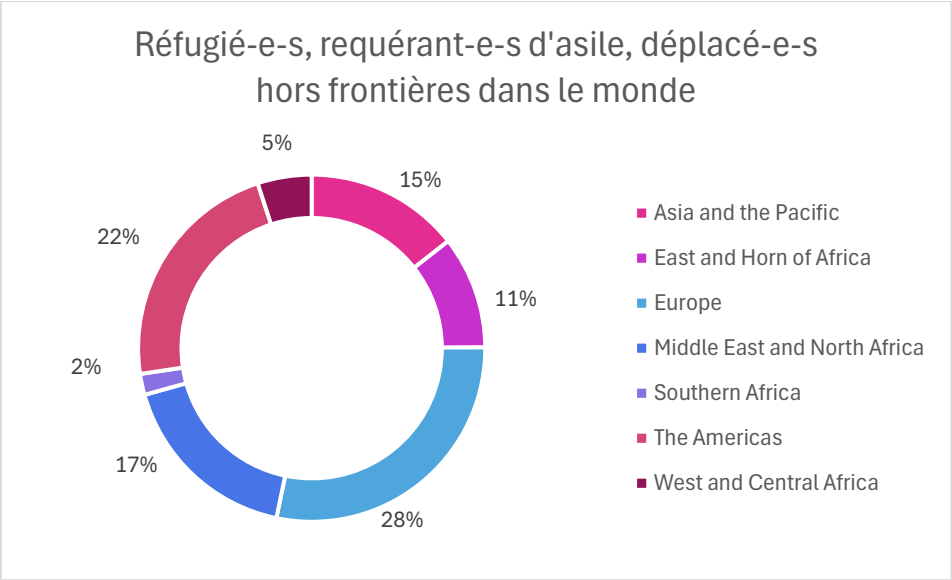
Source : AllianceEnfance

Depuis 2020, le SEM a rendu public de nouvelles données qui décomposent les chiffres des « nouvelles demandes d'asile ». Il y a les demandes primaires (nouvelles arrivées en Suisse des personnes), les demandes secondaires et les relocalisations.

Parmi les demandes secondaires, sont comptées comme nouvelles demandes d'asile, les enfants nés de personnes titulaires d'un permis F ou de réfugiés statutaires, en plus des enfants nés de demandeur-euses d'asile.

Les regroupements familiaux des permis F et de réfugiés statutaires sont également comptabilisés comme des nouvelles demandes d'asile, alors que cela concerne la loi sur les étrangers et qu'il n'y a pas forcément de nouvelle demande d'asile déposée ni de procédure d'examen individuelle.

- Enfin, après tout ce que nous avons vu, et surtout en début de l'animation, vous pensez que ce sont quelles régions qui accueillent le plus de réfugié-e-s ?
 Animation : discutez ensemble et regroupez-vous avec les autres élèves qui ont les mêmes réponses que vous.

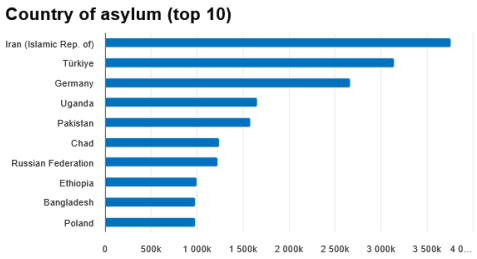


Source : UNHCR, retravaillé par SAS

Le terme déplacé-e-s hors frontières fait référence aux migrant-e-s vénézuelien-ne-s, qui ne sont pas tous-tes reconnues comme réfugié-e-s sous mandat de l'UNHCR mais qui nécessitent le même type de protection internationale.

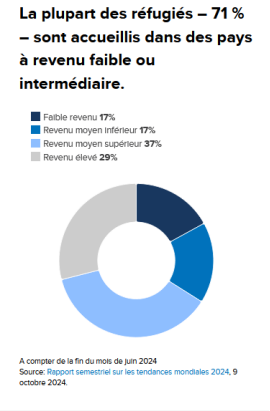
Il est important de précise ici que si les chiffres sont les plus élevés en Europe, c'est parce que la Turquie et l'Allemagne accueillent à elles seules 41% des réfugié-e-s dans cette région.

Si nous regardons les pays qui accueillent le plus de réfugié-e-s :



Source : UNHCR

A noter que les réfugié-e-s palestinien-ne-s ne sont pas comptabilisé-e-s dans ce graphique.



Source : UNHCR

Enfin, il est utile de préciser que l'UNHCR emploie une définition large du terme de « réfugié », qui renvoie à toutes les personnes déplacées de force, avec ou sans la reconnaissance officielle de ce statut, qui dépend selon les législations des pays dans le monde.

2) Impacts positifs de la migration 20'

Après avoir démystifié les mythes sur les personnes requérantes d'asile, nous allons prendre un dernier moment pour revenir sur une question posée dans le film dans le micro-trottoir : Avez-vous des exemples des impacts positifs de la migration ? / En quoi l'immigration pour moi est positive à mes yeux ? i

(A votre avis, pourquoi la personne interviewée à répondu que c'était une question difficile ?)

Animation : Les élèves font quatre groupes et répondent aux deux questions. 10'

Retour en grand groupe par un-e représentant-e. Affichage des post-it. 10'

3) Bilan 5'

Animation de clôture : représentation de l'asile avant l'atelier et à la fin de l'atelier : un mot / un mot